

les années 1970, ce n'est qu'au milieu des années 1980 que l'on a commencé à croire à la conclusion éventuelle d'une convention interdisant complètement les armes chimiques.

En 1985, les États-Unis et l'Union soviétique décidaient d'entamer, parallèlement aux travaux de la CD, des discussions bilatérales sur un plafonnement des armes chimiques. À la mi-août 1992, on s'était considérablement rapproché de la conclusion d'un traité détaillé. Toutefois, malgré ces progrès, des développements alarmants sur la scène internationale, y compris des accusations d'utilisation d'armes chimiques par certains pays, ont avivé les inquiétudes. Depuis 1980, le Secrétaire général des Nations Unies a mené plusieurs enquêtes pour vérifier le bien-fondé de ces accusations. Depuis 1984, une série de rapports de l'ONU a confirmé que l'Irak s'était servi d'armes chimiques contre l'Iran pendant la guerre qui les opposait. Le 1<sup>er</sup> mars 1988, l'Irak aurait de nouveau employé de telles armes, cette fois contre sa propre population kurde. Le 26 avril de cette même année, le Secrétaire général de l'ONU présentait au Conseil de sécurité un rapport sur l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit irano-irakien. Le rapport révélait que de l'ypérite et des gaz neurotoxiques avaient été utilisés, mais sans préciser par quels pays. L'Iran et l'Irak sont tous deux signataires du Protocole de Genève.

On s'est également interrogé sur les intentions de la Libye. En 1988, les États-Unis ont annoncé qu'elle était en train de construire une usine d'armes chimiques à Rabta, à quelque quatre-vingt kilomètres au sud-ouest de Tripoli. Malgré les dénégations de la Libye, Washington n'a pas cessé de porter des accusations, avec des preuves à l'appui. Il a aussi été démontré que des sociétés ouest-allemandes et japonaises avaient fourni les techniques utilisées pour construire ces installations. L'affaire a été relancée en mars 1990 lorsqu'un porte-parole américain a déclaré qu'il était prouvé que la Libye fabriquait bien des armes chimiques. Washington n'a jamais voulu exclure la possibilité de recourir à une opération militaire pour détruire les installations incriminées. En janvier 1992, le problème a refait surface après la publication de rapports d'officiels américains affirmant que la Libye était en train de construire une seconde usine d'armes chimiques. L'existence de celle-ci, qui n'a pas été confirmée, fait l'objet de débats entre experts en la matière.

Préoccupés par les conséquences éventuelles de telles situations, 149 États ont tenu à Paris, du 7 au 11 janvier 1989, une conférence internationale au cours de laquelle douze États de plus se sont déclarés prêts à signer le Protocole de Genève. La Déclaration finale de la Conférence soulignait quatre points : l'engagement des participants à ne pas utiliser d'armes chimiques (réaffirmant ainsi l'autorité du Protocole de Genève), le besoin pressant de conclure un traité interdisant les armes chimiques, la nécessité de faire